Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026019-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	21

Vote
A l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, Mme HERPE Stéphanie M. RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. MONSARD Dominique,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDAN David à Mme LE DÛ Brigitte, Mme ANNEZO Léa à M. RENY Victor, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic

Excusé(s) : M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, M. CROCHU Alexandre, M. LUHERNE Xavier, M. BRUNEBARBE Gilles

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/019 – URBANISME / AMENAGEMENT - Cession parcelle : allée des Roseaux

Monsieur Jean LE CADRE présente le point.

La commune a été sollicitée par M. et Mme GUILLO propriétaires au 5, allée des roseaux de la parcelle AA 75, afin d'acquérir la parcelle ZB 67 d'une superficie de 33 m², classée en zone Nl du P.L.U approuvé le 21/11/2019 dont ils ont déjà l'usage. Cette parcelle a été créée en parallèle du lotissement « le Ténénio » pour permettre l'accès au garage en sous-sol de cette habitation. Afin de régulariser cette situation, la commune peut céder cette parcelle, sans impact sur la zone naturelle à proximité.

Vu l'avis des domaines en date du 12/02/2026 proposant de retenir une valeur de 10€/m² soit une valeur vénale totale de 330€.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider de procéder à la vente de la parcelle ZB 67 d'une surface de 33 m² de terrain, à 10 € le m², soit un prix total de : 330 € à M. et Mme GUILLO ;**
- **De confier l'établissement de l'acte authentique à l'étude de maître VIVIEN à Elven, aux frais de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération, notamment l'acte authentique.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (21 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/02/2026
Le Maire
Marylène CONAN

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)